



Montant Retenues CAF légale ?

Par **melissa ozan**, le **27/03/2018** à **20:13**

Bonjour, la CAF a estimé que j'ai fraudé car nous avons fait un gros break avec mon mari , il a vécu plusieurs mois chez des amis , familles etcs mais la CAF n'y crois pas.
Donc je dois leur rembourser un gros montant , ils ont mis en place eux meme un échéancier de 400 euros par mois , l'AF est retenue complètement , et meme lorsque nous avons droit a la prime d'activité et bien il la retienne complètement , ont ils le droit de retenir autant et prendre en + la prime d'activité ? merci

Par **youris**, le **27/03/2018** à **20:29**

bonjour,
comme vous avez fraudé et que vous devez de l'argent à la caf, celle-ci peut retenir ce que vous lui devez sur les prestation à venir.
il existe un barème de récupération des indus sur les prestations familiales
selon votre message, si la caf estime que vous avez fraudé, elle aurait pu vous assigner au tribunal.
vous pouvez contester ces retenues auprès du médiateur de la CAF.
Salutations